



Journée de formation

## Connaître et accompagner les outils de financements

de l'ESS

Mardi 31 Mai 2016 - 10h à 17h



# Contrat à impact social (CIS) et Social Impact Bond (SIB)

En mars 2016, le gouvernement français a lancé un appel à projets concernant la mise en place de Contrats à Impact Social. L'objectif affiché est de « permettre de mener des programmes innovants, de prévention sociale, pour apporter des réponses nouvelles à des défis tels que l'exclusion, les addictions ou bien encore la dépendance. ».

Par ce mécanisme, « un acteur social, une association par exemple, pourra faire financer un programme de prévention par un investisseur privé, qui sera lui-même remboursé par la puissance publique uniquement en cas de succès. Un contrat peut porter par exemple sur un programme d'accompagnement de mères célibataires en difficultés ou de réduction du taux de récidive de détenus à leur sortie de prison ».

Cet appel à projet permanent, ouvert du 16 mars 2016 au 31 mars 2017, s'adresse aux acteurs sociaux porteurs de projets expérimentaux ainsi qu'à leurs financeurs privés, et apporte un cadre juridique sécurisé permettant de conclure un contrat à impact social.

Cette expérimentation de contrats à impact social fait l'objet de débats. Ils s'apparentent au Social Impact Bond (SIB) né au Royaume-Uni en 2007. L'objectif est de construire une capacité d'investissement dans les entreprises sociales qui serait du même ordre de ce qui a été réussi avec le capital risque pour les entreprises classiques, notamment d'innovation technologique, en attirant des investisseurs privés aux côtés des fonds publics et philanthropiques.

Si les SIBs sont encore peu nombreux (moins d'une cinquantaine dans le monde en 2015, dont plus d'une trentaine au Royaume-Uni), l'étude approfondie menée par l'OCDE<sup>1</sup> en 2015 citée dans le rapport du HCVA du 2 mars 2016 souligne :

*« Ils ont fortement attiré l'attention à la suite de la crise financière. Ils ont été mis en place dans un certain nombre de pays, apparaissant comme une proposition attractive de financement des services sociaux. Cependant, les SIBs demeurent un instrument financier visant un impact social, relativement neuf, avec des éléments de preuve limités quant à leurs résultats. Par conséquent, des analyses plus approfondies sont nécessaires pour construire une base de connaissance solide fondée sur les faits. Les SIBs sont des instruments complexes. Ils font intervenir de multiples parties prenantes venant d'horizons divers. Il faut du temps, de l'expertise et de l'engagement pour mettre en œuvre un SIB. ».*

<sup>1</sup> CFE/LEED (2015), Understanding Social impact Bonds, novembre 2015.

Plusieurs questions relatives au CIS/SIB sont en effet soulevées, dont 2 principales :

• **S'agit-il vraiment d'une économie pour les finances publiques ?**

Les coûts de transaction compte tenu de la multiplicité des acteurs sont élevés. L'ingénierie financière requise est importante. Les SIB/CIS engagent des collectivités, certes à la recherche de financement dans le court terme, mais sur une longue durée. Et un certain nombre de partenariats publics/privés se révèlent au final coûteux pour les collectivités.

• **Comment mesurer l'impact du programme financé ?**

On connaît la difficulté à mesurer des résultats sociaux de façon fiable et peu discutable.

*« L'un des points importants est de disposer d'une conception méthodologique rigoureuse pour identifier les résultats sociaux mesurables et les groupes cible appropriés, afin d'éviter les effets pervers, comme l'écrémage, un effet « parking » ou « sélection des clients. ».*

*« Les SIBs peuvent être une opportunité pour former une culture de contrôle et d'évaluation en matière de prestation de services sociaux. Une évaluation indépendante et robuste peut être bénéfique pour toutes les parties prenantes en tant qu'elle permet d'identifier ce qui marche bien dans les SIBs et ce qui fonctionne moins bien, ainsi que les conséquences inattendues, positives ou négatives. ».*

Mais l'une des craintes des acteurs associatifs est que les indicateurs, la durée du programme et la nature des résultats soient largement déterminés par les financiers et les investisseurs sociaux. Le risque est soulevé que l'investisseur privé se tourne vers des projets où les indicateurs sont précis, mesurables et les résultats assurés. Il délaissera le champ d'action plus complexe, des cibles de publics plus difficiles.

*« Les enseignements de l'OCDE valent d'être portés à la connaissance des acteurs du monde social et des collectivités publiques, pas toujours familiers des techniques financières et qui ont parfois cru à leurs dépens à l'opportunité du recours à des produits financiers complexes (cf. les emprunts toxiques des collectivités) ou le recours à des PPP déséquilibrés. Il n'est pas évident que ces montages complexes qui visent à organiser autrement le financement de projets se révèlent profitables au final pour la collectivité. En outre, ils peuvent conduire à penser la finance privée et ses institutions comme faisant partie des solutions et jamais des problèmes. ».*

S'agit il donc d'une stratégie moyen long terme pour « compléter » l'action de la puissance publique, voire innover socialement ou d'une stratégie pour défaire la puissance publique et ainsi ouvrir la voie à la financiarisation du social? Le débat est lancé.

[Les extraits en italique sont issus de l'[avis du Haut-Conseil à la Vie Associative](#) du 2 mars 2016].

## VOIR ÉGALEMENT

- [Avis du Haut-Conseil à la Vie Associative relatif à l'appel à projets «Social Impact Bonds»](#), 2 mars 2016.
- Institut de l'entreprise, « [Social impact bond, un nouvel outil de financement de l'innovation sociale](#) », novembre 2015.
- Collectif des associations citoyennes, en association avec le collectif avenirseeduc et le collectif pour une éthique en travail social, « [Quand le social finance les banques et les multinationales](#) », mai 2016.